



Attestation de déplacement dérogatoire.

Par **VRZD24**, le **26/03/2020 à 13:07**

Bonjour, rnrnEn ces temps plus que perturbants, on doit s'adapter aux directives rndes autorités notamment en matière de circulation : attestation rnde déplacement dérogatoire.rnrn D'après : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55781>rnrnla demande peut-être manuscrite sur papier libre : je cite rnrn« Vous devez recopier la partie correspondant à votre identité, la mention « *Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire* » et la ligne correspondant au motif. Vous devez inscrire le lieu, la date et vous devez apposer votre signature.rnrn Questions : rnrnDéjà cela chiffre l'impression, je crois 0,07 € par feuille, par personne et rnrnpar sortie.rnrnrnFormalisme : feuille A 4 cela coûte cher à force. Moyen de réduire le format ? Ex : 1/4 de feuille A4 rnrn- taille et police : la moins consommatrice d'encre ? rnrn- écriture manuelle ou imprimante, forcément en noir ? Très cher ! Et difficile de se faire livrer : une cartouche noire commandée le 19/03 sera livrée le 21/03.rnrnMerci.rn

Par **morobar**, le **27/03/2020 à 08:58**

Bonjour,rnrnOù est la questiun juridique ? rnrnDoit-on enfermer les tordus ? rnrnOu est-il possible de demander le remboursement des attestations à la Sécu ?

Par **amajuris**, le **27/03/2020 à 11:27**

bonjour,rnrnvous n'êtes pas obligé d'imprimer l'attestation, vous pouvez établir une attestation

manuscrite.rnrnune commande d'encre imprimante peut et doit s'anticiper car il est facile de connaître son stock.rnrnsalutations

Par **Lag0**, le **27/03/2020** à **13:42**

Bonjour,rnrnJe me demande si on peut remplir l'attestation au crayon ou stylo effaçable et la réutiliser autant que l'on veut...rnrnRien vu qui l'interdise...

Par **jodelariege**, le **27/03/2020** à **14:49**

bonjour rnrnj'ai entendu qu'il ne fallait pas écrire au crayon effaçable car le but était que nous prenions conscience de ce que nous faisons en prenant le temps soit d'imprimer quantité d'attestations soit d'écrire à la main.....on ne ferait pas cela machinalement doncmais en réfléchissant à ce qu'on fait et au risque que l'on prend rnrnmoi aussi j'ai pensé à mettre du "blanc" sur la date et la croix de cochagernrnje vais rechercher un écrit sur internet si il existe... et bien voila ci dessous:rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13952>